

Commune de
QUIERS SUR BEZONDE



CONSEIL MUNICIPAL
12.12.2016

Le douze décembre deux mil seize à dix-neuf heures, les membres du conseil de Quiers sur Bezonde légalement convoqués le 5 décembre 2016 se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Yohan Jobet, Maire.

Présents : JOBET Yohan, DESVIGNES Raluca, LEBRUN Patrick ASSELIN Marie-Claude, ASSELIN Christian, ARCHENAUT Pascale, POTTEAU François, CHRIST Nicole, CHAVANEAU Philippe, MONTAGUT Bérengère, TOUSSAINT Arnaud, GOUVERNAYRE Magali, BAZIN Dominique, RIVERT Julie, GARRE Bernard.

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Raluca Desvignes

Ordre du jour

- **INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS**
- **MISE EN PLACE DES COMMISSIONS**
- **CESSION PARCELLE ZA : ENQUETE PUBLIQUE**
- **QUESTIONS DIVERSES**

1-INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS ET DESIGNATION DE CONSEILLERS DELEGUES

Au vu des textes, de la strate démographique de notre commune et du nombre d'adjoints, la commune bénéficie d'un budget de 42 449.64 € brut qui peut être réparti de la manière suivante :

Poste	indice	Pourcentage	Indice %	Montant indemnité brut
Maire	43	90	38,7	1 480,00 €
Adjoint	16,5	80	13,2	504,81 €
Adjoint	16,5	80	13,2	504,81 €
Adjoint	16,5	80	13,2	504,81 €
Conseiller délégué	7	100	7	267,70 €
Conseiller délégué	7	100	7	267,70 €
		Total :	92,3	3 529,83 €

Considérant que Monsieur le Maire demande que l'indemnité qui pourrait lui être versée soit ramenée à 90 % de 43 % de l'indice 1015.

Qu'il propose une répartition des indemnités Maire, Adjointes et conseillers délégués tout en restant dans l'enveloppe globale.

Le conseil décide à l'unanimité d'accepter :

- la demande de monsieur le Maire de réduire ses indemnités,
- la répartition telle qu'elle est présentée,
- et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

2- COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

NOTA:

Cet article a été modifié par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral. Conformément à son article 51, l'article dans sa version modifiée par la loi du 17 mai 2013 s'applique à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires prévu les 23 et 30 mars 2014, y compris aux opérations préparatoires à ce scrutin.

COMMISSION DES IMPOTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de **6** commissaires titulaires et de **6** commissaires suppléants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (modalités du vote à préciser), pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de **24 noms**:

Membres du conseil :

I - Contribuables domiciliés dans la commune : 16 propositions (pour 4 titulaires et 4 suppléants)

1	JOBET Yohan
2	CHAVANEAU Philippe
3	MONTAGUT Bérengère
4	BAZIN Dominique
5	LEBRUN Patrick
6	PAVARD Michèle
7	ARCHENAULT Pascale
8	GARRE Bernard
9	PILTE Patrice
10	MEIGNANT Dominique
11	GOVERNAYRE Magali
12	PILTE Dalila
13	TOUSSAINT Arnaud
14	LEQUATRE Alexis
15	ABSOLU Nicolas
16	CHRIST Nicole

II - Contribuables domiciliés hors de la commune : 4 propositions (pour 1 titulaire et 1 suppléant)

17	PELLETIER Jean-Pierre
18	JOURDAIN François
19	DESNOUES Philippe
20	HABERT Alain

III - Contribuables propriétaires de bois domiciliés dans la commune ou à défaut hors de la commune : 4 propositions (pour 1 titulaire et 1 suppléant)

21	SAUNIER Gérard
22	CARRIGNON Francis
23	POTTEAU François
24	LESAGE (GFA DES VALLEES) Brigitte

COMMISSION DES FINANCES

Membres du Conseil : Yohan Jobet, Philippe Chavaneau, Pascale Archenault, François Potteau, Christian Asselin, Berengère Montagut, Raluca Desvignes, Dominique Bazin.

COMMISSION DES APPELS D'OFFRES

Président : Yohan Jobet

Titulaires : Philippe Chavaneau, François Potteau, Marie-Claude Asselin

Suppléants: Dominique Bazin, Patrick Lebrun, Pascale Archenault.

COMMISSION DES LISTES ELECTORALES

Président : Yohan Jobet

Délégué de l'administration Nicole Christ, Marie-Claude Asselin

Délégué du Tribunal : Pascale Archenault

Représentant de la défense : 1 personne **François Potteau**.

Délégués du CNAS (Comité National d'Action Sociale) : Montagut Bérengère, Lequatre Sabrina

Délégué à l'ADAPA (Association Départementale d'Aide aux Personnes Agées)

2 titulaires, 2 suppléants (courrier du 31 mars 2014)

Titulaires : Potteau François, Bérengère Montagut

Suppléant : Nicole Christ, Philippe Chavaneau

GROUPES DE TRAVAIL

PATRIMOINE et URBANISME (dont cimetière)

Membres du Conseil : Yohan Jobet, Julie Rivert, Bernard Garré, Nicole Christ, Marie-Claude Asselin, Berengère Montagut, Magali Gouvernayre, Christian Asselin.

ENVIRONNEMENT ET FLEURISSEMENT

Membres du Conseil : Yohan Jobet, Christian Asselin, Bérengère Montagut, Marie-Claude Asselin, Magali Gouvernayre, Patrick Lebrun, Arnaud Toussaint.

Membre du personnel : Jean-Pierre Serré

VOIRIE et RESEAUX

Membres du Conseil : Yohan Jobet, François Potteau, Philippe Chavaneau, Arnaud Toussaint, Bernard Garré, Patrick Lebrun,

ANIMATIONS et COMMUNICATION

1 Animations Encourager des actions festives, culturelles, sportives en collaboration avec les associations,

2 Communication Site internet, gazette, rencontres au sein des hameaux, impulser des relations de bon voisinage pour une meilleure sécurité,

Dans un premier temps, la commission restera sous cette forme animations, communications.

Membres du Conseil : Yohan Jobet, Bérengère Montagut, Pascale Archenault, Raluca Desvignes, Marie-Claude Asselin, Nicole Christ, Gouvernayre Magali, Rivert Julie, Bazin Dominique.

Pour profiter pleinement de l'avis de tous, et à la demande des intéressés, le groupe de travail animation pourra être pourvu de personnes extérieures au conseil.

RECENSEMENT POPULATION 2017

Délibération : recrutement d'agents recenseurs (vacataires)

Les opérations du recensement partiel de la population auront lieu du 19 janvier au 18 février 2017 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 2359 euros pour 2017 qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Il convient de procéder au recrutement des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- création de 3 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires;

DECISION

Le conseil municipal, après avoir entendu ces informations approuve à l'unanimité la décision qui comprend le recrutement de trois vacataires et la rémunération.

3- CESSION PARCELLE ZH 406

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération en date du 17.09.2015 :

Au vu des documents d'arpentage, il a été décidé d'établir une enquête publique pour déclassement et aliénation.

L'enquête publique a été close le 26 novembre 2016, le commissaire enquêteur a rendu son rapport qui ne fait pas opposition au déclassement de la parcelle.

Après avoir délibéré, le conseil décide de déclasser la parcelle ZH 406 du domaine public, confirme que la cession peut être réalisée et autorise Monsieur le Maire a signé l'acte qui sera rédigé par Me Bourges Elise notaire à Bellegarde.

4- QUESTIONS DIVERSES

Information :

Secrétariat : la mairie sera fermée au public les 23-24 et 26 décembre. Permanence téléphonique assurée par Sabrina et Isabelle en cas d'urgence.

Reprise des permanences le 27 sans oublier le 31 décembre dernier jour pour s'inscrire sur les listes électorales.

Yohan Jobet

- Ordures ménagères : Sentier de l'Aunoy : problème de passage du camion poubelle, marche arrière interdite par le code du Travail. Créer une plateforme, Faire un courrier aux administrés pour leur expliquer.
- Demande de subvention Conseil Départemental : présenter des projets avant le 31 janvier.
- Communication : il sera demandé à Sabrina d'envoyer aux élus les articles parus dans la presse concernant les activités de la commune mais aussi ceux de la Communauté et tout autre qui permettrait aux élus de se maintenir informé de l'actualité locale.
- Visite assemblée nationale : 26 janvier 2016,

François Potteau

- Défense incendie Policettes : travaux qui devraient être terminés mais les tests n'ont pas été réalisés, problèmes de raccordement fuite et une partie bitume à reprendre.
- Voirie : Eurovia doit finir les travaux cette semaine, reprendre les travaux rue des Champs.
- SIVLO : à partir du 01 janvier 2017 il semblerait que les communes ne soient pas représentées individuellement mais collectivement par la nouvelle Communauté des Communes.

Berengère Montagut :

- Marché de Noël : petit déficit, exposants satisfaits, il manquait des huitres, saumon, fromage, pain. Faire plus de publicité, pas assez d'éclairage à l'extérieur, prévoir plus de décoration de Noël, un photographe avec un Père Noël, merci à Monsieur Viart qui est venu au pied levé.

Raluca Desvignes,

- SIRIS : les TAPS, mise en place d'activités plus ludiques.

Arnaud Toussaint :

- Mise en place des Eco Défis par la Chambre de métiers et de l'artisanat du Loiret, cela serait l'occasion de rencontrer les entreprises de notre commune et les mettre en relation entre elles.

La séance est levée à vingt heures quarante.

